



# CHAMPIONNAT TERRITORIAL de TENNIS DE TABLE

## B/M Elite – Individuels et équipes

### Mercredi 10 AVRIL 2024 à PERROS-GUIREC (22)

**IMPORTANT** : Ces informations peuvent toujours évoluer.  
Avant chaque compétition territoriale  
**CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE**  
pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.



**Le plan VIGIPIRATE étant relevé au niveau  
URGENCE ATTENTAT sur l'ensemble du territoire,  
les compétitions UGSEL sont interdites au public.  
SOYEZ VIGILANT**

<b>LIEU PRECIS</b>	Gymnase Le Jannou - Rue du sergent l'Heveder PERROS-GUIREC
<b>RENDEZ-VOUS</b>	9h30
<b>DEBUT DE COMPETITION EQUIPES INDIVIDUELS</b>	POINTAGE 9h30 / 10h – DEBUT 10h15 POINTAGE 10h15 / 12h45 – DEBUT 13h
<b>FIN DE COMPETITION</b>	16h30

**LA LICENCE SPORTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE PARTICIPANT**



**CE CHAMPIONNAT EST QUALIFICATIF  
AU CHAMPIONNAT NATIONAL**





# CHAMPIONNAT TERRITORIAL de TENNIS DE TABLE

## B/M Elite – Individuels et équipes

Mercredi 10 AVRIL 2024 à PERROS-GUIREC (22)



<b>Date limite des championnats départementaux :</b>	<b>mercredi 20 mars 2024</b>
<b>Date de la CSR de préparation :</b>	<b>mardi 12 mars 2024</b>
<b>LIEU :</b>	<b>Gymnase Le Jannou (Centre du Quinquis) - PERROS GUIREC</b>
<b>RESPONSABLE DE LA COMPETITION et DES INSTALLATIONS :</b>	<b>Christine TOUZE – 06 62 55 56 11 à contacter en cas de souci le jour de la compétition</b>
<b>RESPONSABLE DES TABLEAUX :</b>	<b>Hubert Messé – 06 32 25 48 08</b>
<b>RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :</b>	<b>Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur régional de l'Ugssel Bretagne</b>
<b>RENDEZ-VOUS :</b>	<b>9h30</b>
<b>POINTAGE DES EQUIPES</b>	<b>9h30/10h</b>
<b>DEBUT DE COMPETITION</b>	<b>10h15</b>
<b>POINTAGE DES INDIVIDUELS :</b>	<b>jusqu'à 12h45</b>
<b>DEBUT DE COMPETITION</b>	<b>13h</b>
<b>FIN DE COMPETITION :</b>	<b>16h30</b>

## LICENCES

### LICENCE SPORTIVE :

Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugssel 2023/2024.

En substance, cet article rend la licence Ugssel OBLIGATOIRE et présentation sous forme matérialisée avec photo ou numérique sur Ugselnet lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

### LICENCE IAS (Intervenant AS) :

Tous les IAS doivent être en possession de leur licence.

### LICENCE ENCADRANT :

Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugssel 2023/2024.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (=personne participant à l'animation de l'AS non Intervenant AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo, ou numérique sur Ugselnet, et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Pour obtenir cette licence :

✎ La personne concernée doit remplir le certificat d'honorabilité :

<https://www.ugsel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/ANNEXE%203%20-%20Honorabilit%C3%A9%20-%20Demande%20licence%202023%2024%20.pdf>

✎ le chef d'établissement doit se connecter sur son espace Ugselnet pour déclarer la personne et déposer le certificat d'honorabilité.

✎

# JURY

## JEUNES OFFICIELS :

Les enseignants ont la possibilité de présenter des élèves pour l'arbitrage afin de valider une formation. Chaque intervenant AS devra inscrire ses JO sur USPORT au menu « Jeunes Officiels ».

La liste des JO validés au niveau territoire sera communiquée au secrétariat Ugsel Bretagne afin qu'il puisse mettre à jour le niveau de qualification de ces JO.

# USPORT

## QUALIFICATIONS :

Chaque comité dispose d'un quota par catégorie d'âge et niveau de championnat.

## FORFAIT :

Aussitôt connu, TOUT forfait doit être SYSTEMATIQUEMENT communiqué par SMS auprès du responsable de compétition, en l'occurrence Christine TOUZE

## COMPOSITION DES EQUIPES :

**L'imprimé de composition d'équipe complété** (disponible sur le site internet de l'Ugsel Bretagne) **doit être déposé auprès du secrétariat de la compétition à l'arrivée.**

**La composition des équipes FEMININES est désormais de 3 JOUEUSES.**

Il est IMPERATIF d'indiquer sur cet imprimé le nombre de points FTT de **TOUS** les joueurs. Un joueur non licencié FTT a 500 pts d'office.

(Ce formulaire est disponible sur le site internet de l'Ugsel Bretagne à la page « *tennis de table* » – bouton "*imprimés*").

**Apporter la licence FTT.**

# DEROULEMENT DE LA COMPETITION

## POULES :

La composition des poules sera diffusée le matin de la compétition.

## PROGRAMME :

**10 h 15 : CHAMPIONNAT PAR EQUIPES.**

2 manches gagnantes au 1<sup>er</sup> tour.

**13 h : CHAMPIONNAT INDIVIDUEL.**

Des poules de 3 seront faites avec 2 qualifiés par poule.

3 manches gagnantes en poules.

1 manche en 21 points pour les 3<sup>èmes</sup> de poules et les 8<sup>èmes</sup> de finales.

## TENUE :

Ce championnat est une compétition scolaire, En conséquence,

**Pas de maillot de club, ni blanc.**

Port obligatoire du short ou pantalon de survêtement et chaussures de sport.

Pour les équipes : port du maillot de l'établissement ou de même couleur.

### **DISCIPLINE - PROPETE :**

**PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugse, TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPETE DES LIEUX.**

### **DIVERS :**

# Podium : les médailles seront remises sur présentation de la licence Ugse.

# Prévoir le pique-nique.

# Une boisson et une collation seront offertes à chaque membre du jury.



## COMPETITION NATIONALE



<b>Date limite des championnats territoriaux :</b>	<b>10 Avril 2024</b>
<b>DATES du championnat national :</b>	<b>(4) 5-6 JUIN 2024</b>
<b>LIEU :</b>	<b>PESSAC (33)</b>

### **QUALIFICATIONS :**

Le territoire dispose d'un quota défini comme suit :

Quotas de base :

- 3 premiers individuels promotionnels pour chaque catégorie,
- 4 premiers individuels élite en BMF – CJF- CJG,
- 3 premiers individuels élite en BG - MG,
- 1 équipe en promotionnel et en élite pour chaque catégorie.

Quotas supplémentaires au vu des résultats nationaux de l'année N-1 :

- ✕ Les ½ finalistes individuels de chaque catégorie apportent un quota supplémentaire.
- ✕ Le podium équipe de chaque catégorie apporte un quota supplémentaire.

Quotas supplémentaires au vu du nombre de pratiquants territoriaux de l'année N-1 :

- ✕ 3 équipes supplémentaires en promotionnel BF – BG – MF - MG,
- ✕ 1 équipe supplémentaire en élite pour chaque catégorie.

Ces quotas sont consultables sur le site internet de l'Ugse nationale.

Les qualifications exceptionnelles acceptées entrent dans les quotas territoriaux.

Les qualifications sont mentionnées sur les résultats territoriaux.

### **PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :**

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugse nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région, **il est DEMANDE DE CONFIRMER LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL, LE JOUR DE LA COMPETITION REGIONALE.**

Pour la même raison, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat régional afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

\* Les lieux et dates de la compétition nationale sont connus à l'avance.

Chaque professeur connaît le niveau de ses élèves.


Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, il serait INTERESSANT de leur poser la question de leur participation au championnat national avant la compétition régionale. En cas de réponse négative, il suffit de communiquer l'information au responsable de la compétition qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

CONSEIL

\* Enfin, chaque professeur connaît également les capacités humaines et financières de son établissement. Si une participation au championnat national est impossible pour l'une et/ou l'autre de ces raisons, il est IMPORTANT de le signaler lors du championnat régional. Ces démarches permettront un gain de temps appréciable pour tous par une communication plus efficace des qualifications.

**ATTENTION : la déclaration d'un forfait est irréversible tant qu'elle n'est pas suivie d'un autre forfait dans la même catégorie...**

### **DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :**

 ***Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :***

- 1- La circulaire du championnat.***
- 2- Le programme du championnat,***
- 3- La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.***

***Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.***

***NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.***

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.  
Se rapprocher de son comité départemental Ugsel ou d'autres établissements participants.

<p><b>Secrétariat UGSEL Bretagne</b> : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22000 SAINT BRIEUC Tél : 02.96.21.06.30 - Courriel : <a href="mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh">ugsel.bretagne@e-c.bzh</a> – Site : <a href="http://www.ugsel-bretagne.org">http://www.ugsel-bretagne.org</a> <small>Ugsel nationale – Site : <a href="http://www.ugsel.org">http://www.ugsel.org</a></small></p>
--